

PROGRAMME DE PRÊTS POUR LA FINITION DE L'HABITAT

Qu'est ce que le Programme de prêts pour la finition de l'habitat?

Ce programme de prêts du ministère de Développement social (DS) fournit une aide financière aux familles à faible et moyen revenu afin de les aider à achever leurs maisons partiellement construites.

Qui est admissible?

Les familles ou les particuliers dont le revenu total du ménage est inférieur à 40 000 \$ et qui occupent ou qui occuperont une maison partiellement achevée qui nécessite au moins une importante réparation.

Le requérant doit aussi être un résident du Nouveau Brunswick depuis au moins un an.

Quelles sont les modalités du programme?

Le ministère fournira une aide financière sous forme d'un prêt remboursable dont le montant est suffisant pour achever la maison, jusqu'à un montant admissible maximum de 40 000 \$.

Les ménages dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ rembourseront leur prêt à DS à un taux d'intérêt de 0 p. 100. Pour chaque tranche de 1 000 \$ de revenu redressé au-dessus de 30 000 \$, le taux d'intérêt augmentera de 1/2 p. 100 jusqu'à ce qu'il atteigne le taux provincial d'emprunt.

Les prêts seront amortis sur une période maximale de 25 ans et pourront être renouvelés pour des durées d'un an. Le ratio du service de la dette total du ménage, y compris le prêt de finition de l'habitat, ne doit pas dépasser 42 p. 100.

Avez vous des questions?

Si vous avez des questions au sujet du Programme de prêts pour finition de l'habitat, veuillez s'il-vous-plaît communiquer avec votre bureau régional du ministère de Développement social au **1-833-733-7835**.

Nota : Le nombre de prêts est limité. Présentez votre demande le plus tôt possible.